



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Communiqué

---

13 décembre 2017

### **Deuxième journée de session du Synode de l'Eglise réformée Résiliation de l'affiliation aux «Reformierte Medien»: le Parlement se range derrière la décision du Conseil synodal**

La deuxième journée de la session d'hiver du parlement de l'Eglise réformée a été majoritairement consacrée à la communication: la résiliation de l'affiliation aux médias réformés alémaniques a engendré un débat très controversé. A une courte majorité, le Synode a confirmé la décision du Conseil synodal. Par un postulat, le Synode demande au Conseil synodal de fournir dans le délai d'une année un rapport détaillé sur le travail de communication et de relations publiques des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Dans une motion, Hans Ulrich Germann et 34 cosignataires demandaient de revenir sur la décision du Conseil synodal de résilier l'affiliation aux «Reformierte Medien» [Médias réformés alémaniques] pour la fin 2018. Le Conseil synodal argumentait sa décision par la visibilité insuffisante du magazine «bref» et un rapport entre investissement et coûts défavorable mais aussi par la situation financière désastreuse de l'association. L'auteur de la motion a rendu le Synode attentif au fait que, pour une décision d'une telle portée, l'implication du parlement de l'Eglise aurait été souhaitable. Il a par ailleurs estimé que le choix de la voie des conventions de prestations retenue, malgré la résiliation, pour la poursuite du travail auprès des médias radio-TV et du portail en ligne «ref.ch» ne pouvait être que difficile et incertaine.

Dans un débat particulièrement long et nourri, les partisans de la motion ont appelé à la solidarité entre les réformés. Une résiliation de l'affiliation met en péril le travail précieux et incontesté auprès des médias radio-TV ont-ils par ailleurs argumenté. Les opposants à la motion ont avancé pour leur part que les problèmes autour des médias réformés étaient connus depuis longtemps et qu'un retrait préalable à la paralysie prévisible de l'institution était inéluctable. Ils ont estimé par ailleurs que le Conseil synodal avait pris une décision responsable face à une situation devenue incontrôlable. A l'issue du débat, l'auteur de la motion a transformé sa motion en un postulat moins contraignant. Mais ce dernier a été rejeté par 87 voix contre 76 et 12 abstentions.



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## **La Vision Eglise 21, force de renouveau**

Après toutes ces controverses, le conseiller synodal Iwan Schulthess a présenté son rapport intermédiaire sur la Vision Eglise 21. Il a insisté sur la force qui émane de la Vision qui ne devrait en aucun cas devenir un tigre de papier. Il a fait référence aux différents outils disponibles qui aident à mettre en œuvre la Vision dans les paroisses. Il s'est en outre félicité de la réussite de la fête «Deux-points 21». Le faible écho rencontré dans la presse laïque est certes regrettable, cependant il a rappelé que la fête de l'Eglise ne se voulait pas une opération marketing de l'Eglise, mais qu'il s'agissait de faire connaître les contenus de la Vision. A l'issue de la présentation du bilan d'Eglise 21, a eu lieu le vernissage du nouveau livre qui rassemble les neuf prédications et des textes-clés supplémentaires sur la Vision.

Le Synode s'est encore penché sur la communication dans un autre postulat. Ses auteurs, Christoph Knoch et Jean-Eric Bertholet, ont expliqué au début des délibérations qu'ils voulaient par ce postulat inciter le Synode à une réflexion de principe sur la communication des Eglises Berne-Jura-Soleure. Concrètement, les auteurs du postulat voulaient savoir comment se déroulait le «partenariat» avec les médias de service public tant au niveau local, régional que national. Ils ont affirmé qu'il manquait un concept de communication détaillé montrant par quels canaux médiatiques passait la communication.

Le président du Conseil synodal, Andreas Zeller, a expliqué dans sa prise de position que l'Eglise abordait le travail de relations publiques de manière très globale et qu'elle ne se concentrait pas uniquement sur les médias de service public. Il a déclaré que toute une série de mesures étaient déjà mises en œuvre régulièrement à cet effet parmi lesquelles les interventions publiques des membres du Conseil synodal ou des responsables de secteurs, différents projets porteurs en matière de communication, un travail de communication professionnel avec les médias ainsi que le financement des vitrines de l'Eglise dans différents médias. Il a constaté que l'Eglise faisait déjà beaucoup avec peu de moyens.

Après quelques interventions soutenant les auteurs du postulat, ce dernier a été adopté avec le mandat donné au Conseil synodal de soumettre au Synode un rapport détaillé dans le délai d'un an.

## **Budget 2018 avec excédent de charges de 511'000 francs**

A la fin de sa session d'hiver, le Synode a adopté le budget 2018. Ce dernier prévoit des recettes de 27,34 millions de francs et un excédent de charges d'environ 511'000 francs. La grande variation négative par rapport au plan financier résulte d'amortissements au bilan du patrimoine administratif qui sont prévus dans la perspective de l'introduction du modèle comptable MCH2 pour début 2019.



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

### Résolution à l'adresse du Grand Conseil bernois

Par 118 voix contre 21 et 7 abstentions, les députées et députés bernois au Synode Refbejus ont adopté une résolution avec la teneur suivante:

*C'est avec inquiétude que le Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne a pris connaissance des récentes mesures d'économie du Grand Conseil du canton de Berne dans le domaine social. Les réductions des contributions aux institutions pour personnes vivant avec un handicap et des coupes au niveau des prestations de base de l'assistance sociale ne sont que deux exemples qui remettent en cause la solidarité dans notre société.*

*Le Synode appelle les décideurs politiques et ecclésiastiques à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les économies ne se fassent pas au détriment des plus faibles, car la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres (voir le préambule de la Constitution fédérale)*